



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 9/09/20	L'an deux mille vingt Le mardi quinze septembre à vingt heures trente				
Date d'affichage : 21/09/20	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Culturel en séance publique sous la présidence de Jean-Luc DUCERF, Maire				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Absent
	33	30	2	32	1

DELIBERATION N° 20/111

ETAIENT PRESENTS : (30)

Youssef AFOUADAS
Jean-Pierre ALCIERI
Catherine AUBIJOUX
Gilberte BLUM
Chrystiane CHEVALLIER
Cécile DAUZATS
Yoann DEBOUCHAUD

Dominique DESHAYES
Joseph DIAZ
Amandine DUBAND
Patrick DUBOIS
Jean-Luc DUCERF
Valérie DUFRENE
Benjamin DUROSAU

Bruno EQUILLE
André FRANCIGNY
Joël GEOFFROY
Frédéric GRIZARD
Fabienne HARDY HOUDAS
Stéphane HOUDAS
Claudine JIMENEZ
Florence LE HYARIC

Stéphane LEMOINE
Dominique LETOUZE
Steeve LOCHET
Rodolphe PERROQUIN
Frédéric ROBIN
Sylvie ROLAND
Christelle TOUSSAINT
Robert TROUILLET

ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (2)

Sylviane BOENS a donné pouvoir à Benjamin DUROSAU
Marie-Anne HAUVILLE a donné pouvoir à Frédéric ROBIN

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (1)

Nicole MAKLINE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Sylvie ROLAND est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 20-071 DU 10/07/2020

RELATIVE A L'ELECTION D'UN REPRESENTANT A TERRITOIRE ENERGIE 28

RAPPORTEUR : M. le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020, des membres du conseil municipal ont été désignés pour représenter la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien au sein de Territoire d'Energie d'Eure-et-Loir.

Aussi, il convient de retirer la délibération n°20-071 du 10/07/20 car les statuts du syndicat ont été modifiés. En effet, un seul titulaire et un suppléant par commune doivent être élus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n°20/71 du 10/07/2020 relative à l'élection d'un représentant Territoire d'Energie 28

Considérant qu'il convient de nommer un seul titulaire et un seul suppléant au sein du Territoire d'Energie 28

ARTICLE 1 : RETIRE la délibération n° 20-071 du 10/07/2020 relative à l'élection de représentant au sein de Territoire d'Energie 28

ARTICLE 2 : CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Jean-Luc DUCERF

Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien

Envoyé en préfecture le 21/09/2020

Reçu en préfecture le 21/09/2020

Affiché le

ID : 028-200056463-20200915-20_111-DE

slow



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>